



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 29 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 21 septembre 2022, s'est réuni à Cruet – salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 52

Nombre de membres votants : 56

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Jean-Claude	MONTBLANC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL			X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		

Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS		JF CLARAZ	
Giuseppina	PATRAS	MYANS		N. POMEON	
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET		M. SYMANZIK	
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

133-2022 : CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – TERRITOIRE DU VAL GELON A L'EXPERIMENTATION TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE

Rapporteur : Fabienne PICHON – DEGUILHEM

L'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée vise à démontrer qu'il est possible de faire de l'emploi un droit. Elle repose sur trois piliers :

- Personne n'est inemployable : lorsque l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes
- Ce n'est pas le travail qui manque : un grand nombre de travaux utiles restent à réaliser
- Ce n'est pas l'argent qui manque : la privation d'emploi coûte plus chère que la production d'emploi.

La démarche consiste à s'organiser, à l'échelle territoriale, pour supprimer la privation durable d'emploi. Cela en s'appuyant sur la création d'une Entreprise à but d'Emploi (EBE) qui propose des emplois en CDI à toutes les personnes privées d'emploi depuis plus d'un an qui le souhaitent.

Tout en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux (élus, habitants, associations, structures d'insertion par l'activité économique, service public de l'emploi, etc...) au sein du Comité Local pour l'Emploi, les activités nouvelles et utiles qui sont développées au sein de l'EBE, répondent aux besoins du territoire et sont développées sur la base des compétences des personnes privées d'emploi et de leurs souhaits. Ces activités ne doivent pas entrer en concurrence avec les activités existantes et ne doivent pas menacer les emplois existants.

La Communauté de communes a été candidate à l'expérimentation TZCLD en octobre 2016 lors de la première phase d'expérimentation (Délibération 100-2016). Bien que cette candidature n'ait pas été retenue, l'engagement de la collectivité, aux côtés du collectif citoyen, s'est poursuivi à la fois dans la mobilisation des acteurs du territoire et dans la construction du projet.

Par délibération en date du 23/05/2019, le Conseil Communautaire a réaffirmé son intérêt à s'investir dans l'expérimentation TZCLD et validé son soutien pour la mise en œuvre de la démarche en Cœur de Savoie dans le cadre de la deuxième loi d'expérimentation. (Délibération 80-2019). Dès lors, le travail de mobilisation des personnes privées d'emploi et l'animation territoriale contre le chômage de longue durée s'est renforcé avec la création d'une mission d'animation territoriale.

Jusqu'en 2021, la démarche TZCLD s'est déclinée sur l'ensemble des 41 communes de la Communauté de communes Cœur de Savoie. Suite au décret d'application 2021-863 du 30 Juin 2021, indiquant que le territoire candidat doit avoir une population comprise entre 5 000 et 10 000 habitants soit un maximum de 400 personnes privées durablement d'emploi, le périmètre d'application a été redéfini autour du territoire du Val Gelon, regroupant 21 Communes pour 12 050 habitants et 388 Demandeurs d'Emploi¹.

Les communes concernées sont : Arvillard ; Betton-Bettonet ; Bourget-En-Huile ; Bourgneuf ; Chamousset ; Chamoux-Sur-Gelon ; Champlaurant ; La Chapelle-Blanche ; La Croix-De-La-Rochette ; Detrier ; Montendry ; Le Pontet ; Presle ; Valgelon- La Rochette ; Rotherens ; La Table ; La Trinite ; Le Verneil ; Villard-Leger ; Villard-Sallet ; Villaroux.

Ainsi, la Communauté de communes s'est investie dans l'élaboration de la candidature à l'expérimentation sur le bassin du Val Gelon :

- en mobilisant les acteurs du territoire pour la création du consensus,
- en passant par l'identification et la rencontre des personnes privées d'emploi,
- en identifiant des emplois supplémentaires à créer et qui seront portés par l'EBE,
- en agissant en partenariat avec de nombreux acteurs du territoire de l'emploi et de l'insertion, les entreprises, les associations, tous réunis au sein du Comité Local pour l'Emploi (CLE).

¹ Données de Pôle Emploi Avril 2022 concernant les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi depuis 12 mois Cat A, B, C

Le CLE est l'organe central du projet. Il a pour objectif de proposer un emploi à tous les chômeurs de longue durée souhaitant intégrer le dispositif, de garantir que les activités proposées ne fassent pas la concurrence et de contribuer à l'évaluation de l'expérimentation.

Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), conventionnée, l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) a pour objectif premier de produire des emplois adaptés aux personnes privées d'emploi sur proposition du CLE et donc d'embaucher les personnes privées durablement d'emploi volontaires du territoire. L'EBE du territoire du Val Gelon sera portée par l'association Acti'Val.

De son côté, pour la mise en œuvre de l'expérimentation sur le territoire du Val Gelon et plus largement pour supprimer la privation durable d'emploi, la Communauté de communes apporte les contributions suivantes :

- Intervention d'un chargé de mission tout au long de l'expérimentation pour faciliter le pilotage du Comité Local pour l'Emploi, la mise en œuvre de l'expérimentation dont l'animation de groupes de travail et son évaluation
- Co-financement d'un temps d'animateur socio-professionnel tout au long de l'expérimentation pour l'identification et la mobilisation des personnes privées durablement d'emploi, garantir leur accompagnement et leur suivi
- Mise à disposition pour l'Entreprise à But d'Emploi :
 - D'un atelier de 150 m² environ situé dans la pépinière d'entreprises du Parc d'activités du Héron sur La Croix de La Rochette (loyer valorisé à 10 200 €/an)
 - D'une parcelle de terrain pour des activités de maraichage bio en permaculture de 0,26 ha (parcelle AA 030), sise sur la commune de Valgelon-La Rochette,
- A compter de 2023 : établissement d'une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle avec la future EBE. Ce conventionnement permet d'assurer le développement d'emplois pour toutes les personnes privées durablement d'emploi volontaires du territoire. Elle fixe le montant de la contribution annuelle de la Communauté de communes, qui s'inscrit en complément des financements propres de l'EBE, le financement de l'Etat à travers le fonds d'expérimentation (ETCLD), la contribution du Département et autres financements. Le montant de cette convention sera fixé chaque année dans le cadre du vote du Budget Primitif de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la candidature à l'expérimentation TZCLD de la Communauté de communes Cœur de Savoie sur le territoire du Val Gelon ;
- **AUTORISE** la Présidente à déposer la candidature TZCLD Cœur de Savoie auprès du fonds ;
- **S'ENGAGE** à prendre part à l'expérimentation en participant à la gouvernance du projet au sein du Comité Local pour l'Emploi CLE, ainsi que dans la gouvernance de l'association qui porte l'EBE ;
- **DESIGNE:**
 - Beatrice SANTAIS et Fabienne PICHON-DEGUILHEM pour siéger au CLE
 - Fabienne PICHON- DEGUILHEM pour siéger au sein de l'association Acti'Val qui porte l'EBE
- **S'ENGAGE** à apporter, tout au long de l'expérimentation, les contributions comme présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document utile au dépôt de la candidature de la Communauté de communes à cette expérimentation et à sa mise en œuvre.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

Le secrétaire de séance



Elodie VANACKERE

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

